



Permis de travail, étudiante algérienne

Par **statquant**, le **18/04/2010** à **17:58**

Bonjour à tous, je viens à vous en quête d'informations et peut être même de réponses à certaines questions.

Situation :
De nationalité Française, je vis actuellement avec une jeune fille Algérienne que j'ai rencontrée en Janvier 2007. Elle réside en France depuis 4 ans et a mis ce temps à profit pour effectuer ses études supérieures : un master 2 validé, elle terminera son doctorat en Mathématiques en fin d'année.

Personnellement, je travaille depuis un an en Angleterre, et rentre tous les we ainsi que durant mes congés (je suis résident fiscal anglais).

Chaque année, le mois précédant la date de rendez vous à la "Maison des étudiants étrangers" est extrêmement tendu, il faut préparer tous les documents (dont certains ne sont pas mentionnés dans la liste mise en ligne sur le site de la préfecture de police de Paris), puis passer 5 ou 6 heures à attendre entre deux rendez vous de 2 minutes, le tout en étant traité comme un chien par une administration clairement consciente de son pouvoir de nuisance, qui peut vous refuser vos papiers pour un motif tout simplement hallucinant.

La fin des études approchant, un nouveau problème semble poindre, à savoir la possibilité de ne pas trouver de travail une fois le diplôme obtenu. N'ayant pas fait d'études juridique j'enrage de ne pouvoir la réconforter.

Questions :

Voici donc quelques questions :

1. Combien de temps lui est il possible de rester en France pour trouver un emploi après l'obtention de son diplôme ?
2. Nous envisageons de nous pacser (encore faut il que nous en ayons le droit), cela lui permettrait elle d'obtenir plus facilement un permis de travail ?
3. Dans notre situation, quelle serait la façon la plus facile d'arranger sa situation de manière légale et définitive.

Merci d'avoir pris le temps de lire ce message, et si vous pouvez m'apporter quelques réponses.

Cordialement